# 

**Direction des Affaires juridiques,**

**de la conformité et de la déontologie**

**51 rue de Lille**

**75007 PAris**

# ENGAGEMENT UNILATERAL DE CONFIDENTIALITÉ

# (cf. article 2.2 du règlement de la consultation)

**Ce document régit les engagements de :**

[ASSUREUR], [forme juridique] au capital de [capital] euros, immatriculée sous le numéro [numéro de RCS] au RCS de [ville du RCS], dont le siège social est : [adresse] [code postal] [ville) ;

Ci-après « l’Assureur »

**Envers**,

La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 et codifié aux articles L518-2 et suivants du Code Monétaire et Financier, dont le siège est au 56, rue de Lille Paris 7ème ;

Ci-après « la CDC »

1. Étant préalablement rappelé que :
   1. La CDC a publié une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de mettre en place des services d’assurances **Flotte automobile et auto-mission** pour la Caisse des dépôts et consignations, souscripteur, et des entités affiliées, ainsi que des prestations associées (ci-après la « **Consultation** ») ;
   2. Dans le cadre de la Consultation, la CDC est amenée à communiquer aux candidats qui en font la demande des informations, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit, qui sont ci-après dénommées « **Information(s) Confidentielle(s)** » ; sont, notamment, des Informations Confidentielles :

* Annexes au CCTP « relevés de sinistralité » ;
* Et plus généralement, tout document, information, donnée ou élément de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit se rapportant à la Consultation, à l’exception de ceux rendus publics par la CDC dans le cadre de la Consultation.
  1. En raison de l’intérêt qu’il porte à la Consultation, l’Assureur a demandé à la CDC la communication des Informations Confidentielles ;
  2. L’Assureur et la CDC désirent arrêter les conditions de divulgation de ces Informations Confidentielles et fixer les règles relatives à leur utilisation et à leur protection et ont convenu de ce qui suit :

1. Au titre du présent Engagement de Confidentialité, l’Assureur s’engage à ce que les Informations Confidentielles qu’il reçoit de la CDC :
   1. soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'il accorde à ses propres informations confidentielles, mais en aucun cas en deçà de mesures de protection raisonnables ;
   2. ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans un autre but que de déposer une offre auprès de la CDC dans le cadre de la Consultation ou l’exécution du marché d’assurances qui serait éventuellement conclu entre la CDC et l’Assureur au terme de la Consultation ;
   3. ne soient divulguées directement ou indirectement qu'aux Personnes Autorisées et ne soient utilisées par ces dernières que dans le cadre de la Consultation ou du marché public ou accord-cadre qui en résulterait ;
2. Pour les besoins de cet Engagement de Confidentialité, sont considérés comme des « **Personnes Autorisées** », toute personne autorisée par l’Assureur à en connaître et qui répond aux qualités suivantes :

* Maison mère ou filiale de l’Assureur, un de leurs dirigeants, administrateurs, employés, consultants ou auditeurs ;
* Auxquelles la divulgation des Informations Confidentielles est strictement nécessaire au dépôt d’une offre par l’Assureur auprès de la CDC dans le cadre de la Consultation ou à l’exécution du marché ou accord-cadre d’assurances qui serait éventuellement conclu entre la CDC et l’Assureur au terme de la Consultation.

1. Cet Engagement de Confidentialité ne s'applique pas aux informations :
   1. pour lesquelles l’Assureur peut prouver que ces informations étaient en sa possession à la date de signature du présent Engagement de Confidentialité ou antérieurement à leur divulgation par la CDC ;
   2. qui sont du domaine public, sans que cela soit dû à une divulgation de l’Assureur qui les a reçues ;
   3. qui auront été légalement communiquées à l’Assureur par un tiers, de plein droit et sans l'intervention de la CDC ;
   4. qu’il est nécessaire de porter à la connaissance d’autres intervenants professionnels tels que les co-assureurs, réassureurs, experts, avocats ou conseils indépendants de l’Assureur qui seraient amenés à intervenir dans le cadre de l’Objectif ou dans le cadre du programme d’assurance considéré qui serait souscrit par la CDC, le cas échéant ;

4.5 qu'il est nécessaire de divulguer pour obtempérer à toute injonction ou convocation judiciaire ou toute autre procédure légale ou administrative faisant obligation à l’Assureur de les divulguer.

La charge de la preuve de ces exceptions sera supportée par l’Assureur qui s’en prévaudrait.

1. L’Assureur s’engage à faire respecter les obligations du présent Engagement de Confidentialité par les Personnes Autorisées.
2. La connaissance par l’Assureur d'Informations Confidentielles au titre du présent Engagement de Confidentialité ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à l’Assureur un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les inventions, les logiciels ou les découvertes auxquelles se rapportent ces Informations Confidentielles. Il en est de même en ce qui concerne les droits d'auteur ou autres droits attachés à la propriété littéraire et artistique (copyright), les marques de fabrique ou le secret des affaires.
3. Toutes les informations Confidentielles et leurs reproductions, dont l’Assureur aura eu connaissance, resteront la propriété de la CDC, sans préjudice des droits des tiers.
4. Le présent Engagement de Confidentialité est soumis au droit français. Tout litige ou contestation auxquels le présent Engagement pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.
5. L’Engagement prend effet à compter de sa date de signature et restera en vigueur pendant une durée d’un (1) an. Les obligations décrites dans cet Engagement continueront à s’appliquer pendant une durée de trois (3) ans suivant sa fin.

Fait à ……….., le,……….

Pour l’Assureur

Représenté par …

signature